

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 22 mars 2024, le Conseil municipal est invité à se réunir le mardi 26 mars 2024 à 20 heures pour délibérer des questions suivantes :

- ↪ Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2023,
- ↪ Budget Communal
 - 1) Compte Administratif 2023
 - 2) Affectation du résultat 2023
 - 3) Budget Primitif 2024
- ↪ Taux d'imposition 2024,
- ↪ Divers.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain CHOUPART, Maire.

Présents : M. Alain CHOUPART, M. Philippe AUFFRAY, M. Michel GLIN, M. Joffrey PINAULT, M. Patrick DEVENET, Mme Gaëlle TRUFFERT, M. Stéphane OBERDIEDER, Mme Joëlle SILLY, M. Hervé BORDIER

Absente excusée : Marine DESEYNE

Secrétaire de séance : Gaëlle TRUFFERT

Date de convocation : 22 mars 2024

Nombres de membres : En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 9

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Examen et vote du Compte Administratif et du compte de gestion 2023 de la commune – Affectation du résultat

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe AUFFRAY, vérifie la concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2023
Investissement	32 770.31	102 918.82	70 148.51
Fonctionnement	250 153.79	254 839.41	4 685.62
TOTAUX	282 924.10	357 758.23	74 834.13

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice	Résultat de clôture 2023
Investissement	2 002.58		70 148.51	72 151.09
Fonctionnement	177 628.62	66 296.72	4 685.62	116 017.52
TOTAUX	179 631.20	66 296.72	74 834.13	188 168.61

2) **Approuve** la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion

3) **Constata** :

- un excédent de fonctionnement de..... 116 017,52 €
- un excédent d'investissement de..... 72 151,09 €

4) **Décide** d'affecter le résultat 2023 comme suit :

- Section d'investissement, article 1068..... 17 886,87 €
- Report du solde en section de fonctionnement, compte 002..... 98 130,65 €

2. Examen et vote du Budget Primitif 2024 de la commune – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le Budget Primitif 2024.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Budget Primitif 2024 communal équilibré comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 394 249,96 €
Recettes : 394 249,96 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 340 653,65 €
Recettes : 340 653,65 €

- Vote les taux d'imposition comme suit :
 - ↳ Taxe Foncière (bâti) : maintien du taux de 2023 soit..... 42,20 %
 - ↳ Taxe Foncière (non bâti) : maintien du taux de 2023 soit..... 41,88 %
 - ↳ Taxe d'habitation : maintien du taux de 2023 soit..... 11,44 %

3. Divers

- Un devis a été demandé pour l'élagage au-dessus des vallées et le broyage au sol le long des rives de bois.
- La balayeuse passera dans les rues du village le mardi 9 avril.
- L'entreprise SULO est chargée par Chartres Métropole de la distribution des bacs jaunes courant mai 2024. La collecte des déchets de ces bacs aura lieu tous les 15 jours à compter du mois de juin.
- A ce jour, il reste 5 lots disponibles dans le futur lotissement.

La séance est levée à 20 h 40.

POUR EXTRAIT
En mairie, le 29 mars 2024
Le Maire
Alain CHOUPART